

Optimum Vie est une société d'assurance française membre du Groupe Optimum, un groupe financier diversifié privé canadien ayant des activités au Canada, aux États-Unis et en France.

Voici les rubriques de votre *Flash* d'avril :

Actualités Optimum Vie

1. Souscription électronique - Optimum Projets
2. Réunion/Formation en région en collaboration avec *Factorielles*

3. Rendez-Vous du Courtage / Marseille
4. OGF / Mot du gérant

On en parle

1. Loi Pacte

Actualités Optimum Vie

Souscription électronique

Nous offrons désormais la possibilité d'accéder à la souscription électronique pour notre contrat **Optimum projets**.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à revenir vers votre délégué commercial qui pourra vous renseigner sur les modalités et les accès.



Réunion/Formation en région en collaboration avec *Factorielles*

La directive Distribution Assurance impose à chaque intermédiaire et certains salariés de l'assurance qui travaillent étroitement avec les distributeurs de valider au moins 15 heures de formation annuelle et ce, dès le 23 février 2019.

Dans ce contexte nous avons mis en place plusieurs formations dans toute la France, formations animées par *Factorielles*, et que nous sommes heureux de vous offrir.

Chaque journée de formation validant ainsi 7H30 au titre de la DDA.

Sous la dénomination « Actualité de la protection sociale » c'est l'occasion de

consolider ses connaissances et de découvrir les dernières modifications intervenues et plus particulièrement celles touchant à :

- la Loi Pacte, la Retraite, l'Épargne Salariale, TNS & Santé,... ainsi que les stratégies associées pour 2019.

Un programme qui a su séduire le public de nos apporteurs lors des premières réunions tenues à Lyon le 26 mars, Bordeaux le 9 avril et Strasbourg le 16 avril.

Nous en profitons pour remercier nos partenaires présents lors de ces sessions.

D'autres dates suivront, Paris le 19 juin puis St Maximin la Sainte Baume (proche d'Aix en Provence) le 28 juin et enfin d'autres dates à venir en octobre ou novembre sur d'autres régions.

Restez attentifs lors de nos prochaines communications, nous sommes persuadés de l'intérêt que vous portez à ces formations et serons heureux de vous accueillir.

Attention toutefois, les places étant limitées, veillez à vous inscrire rapidement et à prévenir suffisamment tôt en cas d'indisponibilité.

Rendez-Vous du Courtage / Marseille

Nous tenons à remercier tous nos partenaires (actuels et futurs) qui sont venus nous rendre visite sur notre stand lors de la 6^{ème} édition qui s'est déroulée le 2 avril dernier.

Cette journée est une réussite pour tous les acteurs (organisateur, exposants, visiteurs) avec une fréquentation

en hausse de 7,5 % et + de 1300 visiteurs. Nous serons heureux de vous retrouver à nouveau en 2020 (le 31 mars).

Nous restons bien évidemment à votre écoute pour compléter les informations que nous avons pu vous fournir lors de cette journée.



OGF / Mot du gérant

Un deuxième souffle pour les marchés ?

Les marchés boursiers ont démarré l'année en fanfare, après une année 2018 plutôt décevante. Les performances 2018 ont été plombées par un pessimisme exagéré, et le rebond n'est ni plus ni moins qu'un ajustement à ce pessimisme, transformé en un optimisme justifié, selon nous.

À la fin de premier trimestre, la plupart des places boursières mondiale ont rattrapé la baisse de l'année 2018 et affichent des performances de plus de 10 %. De nombreuses questions se posent maintenant : ce mouvement haussier va-t-il perdurer ? Pourrait-il y avoir une correction similaire à l'année dernière ?

Au sein de la zone euro, le ralentissement économique est particulièrement marqué : si la prévision de croissance s'élevait à 1,8 % pour 2019, celle-ci a récemment été révisée à la baisse à 1,0 %. Cette révision fait suite aux craintes concernant le *Brexit*, le ralentissement chinois (qui a un impact sur l'industrie automobile allemande) et la situation économique en Italie (récession).

L'économie américaine, bien qu'elle poursuive une expansion économique ininterrompue depuis 2009 (la plus longue de l'histoire), commence toutefois à s'essouffler. La probabilité de récession demeure toutefois marginale (sous la barre des 25 %), ce qui est en phase avec la hausse de l'indice de confiance des consommateurs du *Conference Board*, qui a rebondi plus fortement qu'attendu en février. De même, le *PIB* a fortement rebondi au cours du dernier trimestre de l'année dernière (+2,6 % en rythme annualisé), tandis que les salaires ont fortement augmenté.

Nous demeurons confiants sur la tenue des marchés cette année, bien qu'une bonne partie de la performance ait été réalisée. En effet, le soutien des banques centrales est toujours présent et pourra se renforcer si les conditions économiques venaient à se détériorer. Par ailleurs, malgré le ralentissement économique, les entreprises continuent d'afficher des

Au 26 avril, la performance des grandes places boursières sont les suivantes :

	Indice	Devise	Performances 2019 (%)	
Région / Pays	France	CAC 40	€	18,4
	Allemagne	DAX	€	16,6
	Actions européennes	Stoxx 600	€	17,5
	Obligations zone euro	Euro MTS 7-10 ans	€	3,0
	États-Unis	S&P 500	USD	18,0
	Canada	S&P/TSX Composite	CAD	17,1
	Royaume-Uni	FTSE 100	GBP	12,2
	Japon	Nikkei 225	Yen	12,3
	Monde	MSCI Monde	USD	16,4
	Marchés émergents	MSCI Marchés Émergents	USD	12,1

profits solides. Enfin, il n'y a actuellement pas de bulle financière notable étant donné les bons résultats et les faibles taux de défaut des entreprises.

Les risques potentiels cette année ne semblent pas se matérialiser pour l'instant. Néanmoins, le *Brexit* pourrait être repoussé au 31 octobre 2019, faisant perdurer les incertitudes d'ici là. Aussi, si les négociations commerciales entre la Chine et les États-Unis semblent sur la bonne voie, *D. Trump* souhaite à présent ouvrir un front avec l'*Union européenne*. Enfin, les élections européennes du 23 mai pourrait voir monter les partis populistes faisant craindre un blocage de l'appareil politique européen en ces temps de craintes autour du commerce international. La vigilance est donc de mise.

Dans ce contexte, les fonds gérés par *Optimum Gestion Financière S.A.* affichent des performances nettes de frais de gestion attrayantes au 26 avril 2019 :

Performances du 1 ^{er} trimestre 2019	Fonds (%)
<i>Optimum Actions</i>	12,8
<i>Optimum Actions Internationales</i>	13,5
<i>Optimum Obligations</i>	2,4
<i>Optimum Patrimoine</i>	9,2
<i>Optimum Actions Canada (Part R)</i>	16,5

Une allocation diversifiée est toujours à privilégier pour le restant de l'année, faisant du fonds *Optimum Patrimoine* le support idéal. Le fonds cumule 30 ans d'historique cette année, et affiche une performance (nette de frais de gestion) de près de 7 % par année sur les 10 dernières années.

On en parle...

Loi Pacte

Jeudi 11 avril, la loi réorientant l'épargne des particuliers vers les entreprises a été adoptée à l'Assemblée Nationale.

La loi PACTE (Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises) a été votée définitivement par les députés,

Dans les faits :

- de nombreuses mesures destinées à doper l'économie en facilitant la création, le développement et le financement des entreprises,
- une réforme des supports d'épargne avec comme but de réorienter l'épargne des Français vers l'économie réelle. Cela concerne les supports d'épargne dédiés à la retraite et à l'épargne-salariale.



Nouveau plan épargne retraite

« L'épargne-retraite aujourd'hui, c'est aucune portabilité et des règles différentes d'un produit à l'autre, avait critiqué le ministre de l'Economie et des finances, Bruno Le Maire, en juin dernier. Désormais, les règles seront les mêmes, y compris le déblocage anticipé pour l'achat de la résidence principale et la déduction fiscale des versements ».

La loi permet les transferts entre les différents plans déjà ouverts (Perco, Perp...) et crée une nouvelle enveloppe le plan épargne retraite (PER).

L'assurance-vie n'est pas en reste : il sera bientôt possible de transférer un vieux contrat peu rémunérateur vers un autre plus récent offrant de meilleurs rendements, sans pénalité fiscale, au sein de la même compagnie. « Deux types de transferts seront possibles : d'un contrat d'assurance-vie vers un contrat souscrit ultérieurement, chez le même assureur ; et, jusqu'au 1er janvier 2022 uniquement, d'un contrat d'assurance-vie vers un nouveau plan d'épargne-retraite, au format prévu par les dispositions même du Pacte ».

